Organisateur :
Mairie de Marchiennes
Place Gambetta
59870 Marchiennes
Service Enseignement Animation Jeunesse
Tél : 03.27.92.90.67
Mail : eaj@marchiennes.fr

Projet Pédagogique
Accueil Collectif
de Mineurs Eté 2026

CENTRE DE LOISIRS

Directeur : M. Mathieu Couchy
Directrices Adjointes : Mme Brigitte Manssens
Mme Elisa Ballenghien
Mme Valérie Joly

Sommaire

- Présentation du centre : organisation, caractéristiques du centre, locaux.

- Projet éducatif Territorial de la commune

- Projet pédagogique

- Fonctionnement de l'équipe d'animation

- Evaluation des animateurs

- Fonction de l'animateur

- Fonction du directeur

- Règles de vie

- Conclusion et perspectives

Présentation

Organisateur : Mairie de Marchiennes

La commune de Marchiennes est une commune de taille moyenne d'environ 5000 habitants au cœur du Parc naturel régional « Scarpe Escaut », elle fait partie de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, c'est une ville agréable qui offre une grande diversité de services et d'équipements à la population, 20 % de la population à moins de 14 ans.



Marchiennes se trouve à 20 km de Douai, 30 km de Lille et de Valenciennes, la commune est rattachée à l'arrondissement de Douai.



* La forêt domaniale de Marchiennes de plus de 800 hectares, la base de loisirs des Evoïches, la réserve naturelle du Pré des Nonnettes, la Grande Tourbière, la Scarpe et ses chemins de halage... assouviront vos envies de nature

*Sentiers pédestres de la Croix ou Pile (4 kms), Chemin de grande randonnée (Gr 121).
*Musée d'histoire locale, ancienne Abbaye rue Corbineau, 59870 Marchiennes.
*Torréfaction café, 17 rue Loseleur, 59870 Marchiennes.
*Patrimoine architecturale…

Caractéristiques du centre de loisirs :

- Centre de loisirs municipal accueillant un effectif de 180 enfants maximum, âgés de

3 à 11 ans.

L'accueil se fait à la semaine complète en journée (repas servis sur place, préparés et apportés par le traiteur) à partir de 9h ou à la demi-journée à partir de 13h30 jusqu'à 17h.

Un accueil de garderie est organisé de 7h30 à 9h pour un maximum de 50 enfants.

Un mini camp sous toile est proposé pour les 7 - 9 ans. Il aura lieu du 15 au 17 juillet au sein du camping Municipal des Evoïches situé route de Flines à Marchiennes 59870.

Un mini camp sous toile est proposé pour les 9 - 11 ans. Il aura lieu du 20 au 22 juillet au sein du camping Municipal des Evoïches situé route de Flines à Marchiennes 59870.

Un mini camp sous toile est proposé pour les 6 - 7 ans. Il aura lieu du 22 au 23 juillet au sein du camping Municipal des Evoïches situé route de Flines à Marchiennes 59870.

- Les enfants viennent pour la plupart de la commune. Ils fréquentent où ont déjà fréquenté les lieux et se connaissent pour la plupart. C'est pourquoi les enfants doivent vivre un temps de vacances, il faut réussir à les couper du monde scolaire en leur proposant des activités variées ainsi que leur faire respecter l'autre dans ses différences culturelles.

- L'équipe se compose d'animateurs du secteur. Leur nombre minimum étant de vingt et un . Ils possèdent une salle exclusive avec des matériels adéquats. Ils prennent leur repas en commun avec les enfants. Un directeur ainsi qu'une directrice adjointe veille au bon fonctionnement de l'accueil.

- Les locaux, mise à disposition est le Groupe scolaire G.Brassens / F.Dolto, école primaire et maternelle situées rue de l'Abbaye à Marchiennes – 59870. La municipalité met également à disposition les locaux et lieux suivants : Salle des sports Michel Bernard, Dojo Cécile Nowak, Stade Jean Roland, Plateau Multisport, Plaine des Evoïches, la médiathèque et la Brasserie Dufour. Deux lieux pour les repas : le restaurant scolaire et le restaurant « le colvert ».

Projet Educatif Territorial

Depuis de nombreuses années, la commune de Marchiennes s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités .Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte.

La Municipalité imprime non seulement une volonté de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents secteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

La commune dispose ainsi d'un Contrat Enfance Jeunesse intercommunal depuis 2002. Il relie quatre communes : Marchiennes, Rieulay, Tilloy les Marchiennes et Wandignies Hamage.

L'objectif principal du PEDT est la forisation d'une <u>Éducation émancipatrice et solidaire, vecteur de cohésion sociale</u> visant à :

- Former des hommes et des femmes libres, capables de devenir sujet social, culturel…
- Faciliter le « vivre ensemble », la construction d'une identité collective faite de valeurs et de culture partagées.
- Lutter contre toute forme d'inégalité, de discrimination dans l'accès aux droits. Il convient entre autres de veiller à garantir l'égalité entre les filles et les garçons et d'insuffler une culture de respect mutuel et de compréhension de l'autre.

Avec l'ambition de mettre en avant ce qui nous est commun, **la laïcité** offre aux enfants les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre, et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

Projet pédagogique

Ce projet pédagogique se base sur le projet éducatif Territorial de l'organisateur et s'affine sur le thème choisit.

Socle : Laïcité et Solidarité.

Objectif du pédagogique de l'accueil : Apporter à chaque jeune les repères, la cohérence, l'accès et l'écoute nécessaire à son épanouissement et ses ambitions.

- **Mobiliser les ressources locales pour la promotion des activités physique collective et les APPN ;**
- **Diffuser les valeurs de « respect, amitié et solidarité » ;**
- **Sensibiliser les jeunes à l'importance d'une pratique physique et sportives ;**
- **Ouverture sur le monde et ses différentes cultures.**

Afin de s'adapter au mieux au développement de chacun, les enfants seront répartis en tranche d'âge soit 5 groupes répartis comme suit :

¾ ans – 4/5 ans – 6/7 ans – 7/8 ans et 9/11 ans.

Le Thème :

« Coupe du Monde »

UNE JOURNEE TYPE EN ACM :

La Commune met en place un service de garderie pour les enfants :

Le matin de 7h30 à 8h55.

Le soir de 16h55 à 19h00.

La horaires de l'accueil sont 8h55 – 16h55 en journée et de 13h25 à 16h55 en demi-journée seulement pour les – de 6ans. Lors des sorties, les horaires sont susceptibles d'être modifié.

Ce service est totalement pris en charge par le personnel communal habilité et dégage l'Accueil Collectif de Mineurs de toute responsabilité concernant ces deux tranches horaires.

Les enfants de 3 à 5 ans seront accueillis au sein de l'école Dolto chaque jour.

Les accueils et les sorties auront lieu chaque jour au niveau de l'entrée Dolto.

Les parents sont invités à ne pas entrer dans l'enceinte de l'école sauf en cas d'urgence ou d'extrême nécessité.

.**Les horaires des accueils du matin et de sortie du soir seront les suivants :**

Tranches d'âge	Accueil Du matin	Accueil l'après midi	Entrée et sortie	
3 – 5 ans	8h55	13h25	16h55	Entrée Dolto
6 – 11 ans	8h55	13h25	16h55	Entrée G.Brassens

Les parents sont invités à respecter les horaires et les marquages au sol afin d'éviter tout attroupement et

de respecter les gestes de distanciation sociale.
L'ensemble des enfants de 3 à 5 ans prendront leurs repas tous les jours, au sein du restaurant collectif situé dans le complexe scolaire Georges Brassens sauf lors des sorties sous forme de pique-nique ou au sein du restaurant **« le colvert »** lors de journées spéciales programmées à la plaine des Evoïches.

Les menus seront affichés chaque semaine ainsi que les groupes et les plannings.
Les enfants âgés de 6 à 11 ans seront accueillis chaque jour au sein de l'école Georges Brassens

La particularité de cette année est le fait que la commune met à notre disposition l'aire des Evoiches au sein du camping située sur la commune de Marchiennes.
Une plaine de plus de 6000 mètres carrés, aménagée de tentes d'activités au nombre de 2 mesurant chacune environ 50m2 disposant du mobilier de rigueur (tables et chaises) pouvant ainsi accueillir chaque jour un certain nombre de groupes en respectant les dispositions de distanciation sociale.
Les enfants auront à leur disposition des malles d'activités et pourront profiter du grand air en toute sécurité au sein de la plaine grillagée permettant ainsi une délimitation avec les campeurs.

Pour les enfants de 6 à 11 ans, les repas seront pris chaque jour pour une partie au sein du restaurant scolaire Brassens et une seconde partie au sein du restaurant le colvert ou une salle leur sera complètement réservée.

Les enfants auront à leur disposition des malles d'activités et pourront profiter du grand air en toute sécurité au sein de la plaine grillagée permettant ainsi une délimitation avec les campeurs.

Pour les enfants de 6 à 11 ans, les repas seront pris chaque jour pour une partie au sein du restaurant scolaire Brassens et une seconde partie au sein du restaurant « le colvert « ou une salle leur sera complètement réservée.
Avec la mise en place si nécessaire de 2 services de restauration.
Le menu des repas du Colvert sera également affiché chaque semaine à l'entrée du complexe scolaire.

La journée type :

A

	3/5 ans	6/11 ans
8h55 à 9h00	Accueil des enfants Passage aux toilettes Lavage des mains Etat des présences Coin jeux, dessin et livres	Accueil des enfants Passage aux toilettes Lavage des mains Etat des présences Petits jeux
9h00 à 11 h00	Les groupes partent en activités Salle et matériel prêts Trousse à pharmacie à ne pas oublier	Les groupes partent en activités Salle et matériel prêts Trousse à pharmacie à ne pas oublier
11h00	Fin des activités Passage aux toilettes Lavage des mains	
11h30	Lavage des mains repas	Fin des activités Passage aux toilettes Lavage des mains Temps calme
11h45	Repas	
12h00		Lavage des mains repas
12h30	Passage toilettes Lavage des mains Temps calme et sieste	
13h00		Passage aux toilettes Lavage des mains Temps calme
14h à 16h00	Passage aux toilettes Lavage des mains activités	Passage aux toilettes Lavage des mains activités
16h00 à 16h45	Passage aux toilettes Lavage des mains gouter	
16h45 à 16h55	Activités calmes Lavage des mains Avant le départ	Echanges sur la journée Présentation des activités du lendemain Lavage des mains Avant le départ

partir de 16h45 rangement et remise en état des salles d'activités, temps de préparation du lendemain et point avec l'ensemble de l'équipe à 17h10 pour faire le bilan de la journée.

Chaque matériel utilisé devra être rangé, les salles devront être dans un état de propreté le soir comme trouvés le matin.

Les salles d'activités ne sont pas un lieu de stockage de matériel de gobelets et bouteilles d'eau utilisées tout doit être mis à la poubelle.

Respectons le travail du personnel de service et respectons les lieux pour vivre en parfaite harmonie.

Règles sanitaires :

Conformément au décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et selon le niveau d'alerte, l'application des protocoles sanitaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sont mis en œuvre ddès le premier jour d'accueil. Une surveillance renforcée sera mise en place pour la stratégie de surveillance des cas.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les mineurs de 11 ans ou plus (voir encadré ci-dessous pour les règles applicables à compter du 14 mars 2022) - **Limitation des regroupements importants** - Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) - **Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire** - Désinfection des surfaces fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en **intérieur et en extérieur** pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus - Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire - Désinfection des surfaces fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en **intérieur et en extérieur** pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus - Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire - Désinfection des surfaces fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
À partir du 14 mars, le protocole de niveau 1 s'applique dans tous les accueils collectifs de mineurs. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée pour l'ensemble des personnels ainsi que pour les mineurs.				
Activités physiques et sportives	- **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur **pour les activités de basse intensité** compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation	- Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres**
Protocole de contact-tracing	**Dans les ACM, après un cas confirmé :** - **les mineurs identifiés cas contacts** poursuivent leur participation à l'accueil et réalisent un autotest à J+2 quel que soit leur âge ou leur statut vaccinal ; - **les encadrants identifiés cas contacts** poursuivent leur participation à l'accueil et réalisent un autotest à J+2 quel que soit leur statut vaccinal. **Pour tous les cas contacts (à partir de 6 ans) :** **Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.**			

18 mars 2022

Le niveau de vigilance « sécurité renforcée-risque attentat » est maintenu sur l'ensemble du territoire national.

I. Évaluation de la menace :

La posture VIGIPIRATE « HIVER-PRINTEMPS 2024 » est active depuis le 15 janvier 2024 et ramène l'ensemble du territoire national au niveau de posture « sécurité renforcée – risque attentat ». Ce niveau permet d'adapter la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée.

La période couverte par la posture est impactée par la pluralité des évènements festifs et sportifs, et par un flux important de voyageurs, liés en particulier à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024). Elle prendra fin début mai 2024 avec l'arrivée de la flamme Olympique sur le territoire national.

Cette posture VIGIPIRATE met l'accent sur :

• la sécurité des bâtiments d'enseignement et des lieux de culte,
• la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux,
• la sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste, cette posture VIGIPIRATE est susceptible de faire l'objet d'une adaptation, en urgence, en liaison avec l'ensemble des ministères.

Nous vous remercions de bien vouloir afficher dans les établissements dont vous avez la charge le logogramme « sécurité renforcée – risque attentat » que vous trouverez ci-joint.

II. Rappels :

Avant tout déplacement à l'étranger :

- consulter le site «conseils aux voyageurs» du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.
- s'inscrire sur Ariane (voyageurs). Site du MEAE : https://www.diplomatie.gouv.fr

Ces mesures de précaution permettent de :

- recueillir les numéros utiles, prendre connaissance des consignes de sécurité et les conserver pendant toute la durée de leur séjour
- recevoir des recommandations de sécurité par courriels si la situation le justifie
- être contacté en cas de crise dans le pays de destination
- prévenir, en cas de besoin, la personne contact désignée.

Ces mesures doivent systématiquement être appliquées par les encadrants de groupes de jeunes et d'équipes sportives se déplaçant à l'étranger.

III. Établissements d'accueil du jeune enfant et établissements relevant de la protection de l'enfance

Les gestionnaires de site peuvent s'appuyer sur les mesures préconisées dans les guides de bonnes pratiques à destination des chefs d'établissement et des directeurs d'école : http://www.education.gouv.fr/vigipirate

Ainsi que sur les différents guides publiés sur le site du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale : https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate

IV. Accueils collectifs de mineurs

Les organisateurs, directeurs et animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif peuvent s'appuyer sur les mesures préconisées dans :

- le guide-vigilance-attentat-accueil-collectifs-mineurs à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif (janvier 2017)
- les mesures générales de vigilance, de prévention et de protection : http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

Cf guide vigilance vigipirate - attentat ACM

PLAN CANICULE – CONDUITES A TENIR

Consignes à mettre en œuvre pendant les vagues de chaleur en lien avec les bâtiments

- Identifier les locaux les plus exposés et adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition afin d'accueillir les mineurs dans des espaces préservés de la chaleur (façades moins exposées ou protégées, espaces végétalisés et couverts, etc.).
- Maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée.
- Limiter l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (entre cinq et dix minutes).
- Permettre le rafraîchissement des pièces par l'ouverture des fenêtres la nuit lorsque cela est possible.
- En cas de ventilation mécanique, veiller au bon renouvellement de l'air et actionner le mode de surventilation nocturne.
- Si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge.
- Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur
- Sensibiliser les parents à la nécessité d'adapter l'habillement des mineurs, de prévoir des casquettes et des lunettes de soleil et, si nécessaire, de mettre, avant l'arrivée à l'accueil de la crème solaire.
- Faire boire régulièrement les enfants et les jeunes et les inviter à mouiller leur peau.
- Réduire les activités physiques et supprimer les sorties aux heures les plus chaudes.
- Adapter l'alimentation en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés afin de prévenir la déshydratation.
- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et les mineurs connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Il convient par ailleurs d'être attentif à tout signe de dégradation de la santé (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.) et de sensibiliser les personnels au repérage des troubles pouvant survenir, ainsi qu'aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
Les comportements à adopter pourront faire l'objet d'un affichage, par exemple dans les salles d'activités et dans la cantine, pour informer les personnels et les mineurs.

En cas de sortie en plein air

- Éviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives, etc.).
- Veiller à ce que les enfants et les jeunes soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, etc.).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.
- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Il appartient aux directeurs d'ACM , dans le respect des consignes données par les autorités académiques et départementales, d'apprécier l'opportunité de maintenir les sorties ou les évènements collectifs ou festifs selon leur nature et leur condition, au regard des risques

d’exposition à la chaleur qu’elles présentent, notamment pour les mineurs les plus jeunes et les plus fragiles.

ATTENTION !

Soyez attentifs à tout signe tel que :

- une grande faiblesse ;
- une grande fatigue ;
- des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience ;
- des nausées, des vomissements ;
- des crampes musculaires ;
- une température corporelle élevée ;
- une soif et des maux de tête.

Il peut s’agir d’un coup de chaleur. Si vous êtes en présence d’une personne qui tient des propos incohérents, perd l’équilibre, perd connaissance, elle est peut-être victime d’un coup de chaleur. Il faut alors agir rapidement, efficacement et appeler immédiatement les secours médicalisés (SAMU 15).

En cas de coup de chaleur, donner les premiers secours

- Alerter les premiers secours en composant le SAMU (15).
- Transporter la personne à l’ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.
- Asperger la personne d’eau fraîche.
- Faire le plus possible de ventilation.
- Donner de l’eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire

0800 06 66 66 : la plateforme téléphonique Canicule info service
La plateforme téléphonique Canicule info service est activée dès le premier épisode de chaleur. Elle vous informe au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), tous les jours de 09 h à 19 h.

INFIRMERIE

Au sein de l’accueil, la salle d’infirmerie sera installée dans une salle à proximité de la salle des directeurs. Elle sera aménagé par des chaises, table, un lit de camp, une trousse de secours et cahier de suivi des incidents mis à jour par l’assistant sanitaire.

Section – de 6 ans

Ce groupe regroupera les plus jeunes (3-5 ans). Ils bénéficient des salles de l'école maternelle F.Dolto qui leur est exclusivement réservée ainsi qu'une partie du matériel mis à disposition par l'école. Ils pourront s'accaparer les locaux (décoration, changement de place du matériel…) en toute confiance. Ceci leur permettra d'évoluer dans un espace rassurant qui sera façonné à leur image et de développerdifférents objectifs :

1/ Favoriser l'imaginaire de l'enfant :

L'enfant ayant déjà constitué un monde imaginaire, l'équipe devra essayer de le développer en laissant libre cour à sa créativité :

Développer sa créativité artistique

- En laissant l'enfant libre dans la finalisation de l'activité.
- En proposant des activités variées
- En lui créant une histoire, personnage

Le faire évoluer dans un monde imaginaire

- En lui proposant des grands jeux
- En lui créant un univers, personnage
- En organisant un spectacle si les enfants en font la demande.

2/ Leur rythme de vie et centre d'intérêt :

Chaque enfant a son propre rythme de vie et centre d'intérêt, c'est pour cela que l'équipe respectera celui de chacun.

Respecter ses envies

- Ils auront la possibilité de choisir leurs activités
- Ils pourront quitter l'activité à tout moment sous la surveillance d'un animateur car un coin permanent aura été mis en place.

Valorisation de l'enfant

- Ils pourront se rendre vers l'activité proposée pour la tranche d'âge 7 -1 ans, sous la responsabilité des animateurs qui jugeront de la pertinence d'un tel choix.
- Si l'enfant ne se sent pas prêt pour faire partie du spectacle, leur participation devra être valorisée (décor, maquillage, costume)

Section + de 6 ans

Ce groupe regroupera les plus grands. Ils bénéficient des salles de l'école G.Brassens. Ils pourront se l'accaparer (décoration, changement de place du matériels…) Ceci leur permettra d'évoluer dans un espace rassurant, leur ressemblant.

1/ Favoriser leur créativité

Durant la semaine des activités physiques, intellectuelles et artistiques leurs seront proposées. Cette diversité aura pour but de permettre à chaque enfant de s'affirmer dans le domaine où il se sent le plus à l'aise et surtout de s'extérioriser vis à vis des autres.

○ Développer leur créativité artistique

- Leur mettre des supports différents leur permettant de développer leur créativité comme le modelage, la peinture, les costumes…

○ Prise de position

- Proposer des activités variées
- Laisser libre choix dans la finalisation des activités

2/ Socialisation de l'enfant

Les enfants vivent de plus en plus dans l'individualisation alors que le fait de partager avec les autres est primordial. Ce mélange de divers talents aura pour but de leur montrer que les choses se font à plusieurs et que la solidarité joue un rôle essentiel dans la société, qu'il fauttout simplement apprendre à vivre ensemble et que l'entraide et l'investissement peuvent amener à de grandes choses.

○ Développer l'esprit de groupe – coopération

- Spectacle avec création décors, costumes, pièce, maquillage….
- Jeux et activités sportives d'équipe.
- Repas en commun avec les petits.

○ Responsabilisé l'enfant

- Choix des activités
- Mini camp d'enfants. Ils fonctionneront en autonomie durant la semaine. Toute mise en place d'activités ou tâches quotidiennes sera étudié avec l'ensemble des enfants et soumis au directrice et la directrice adjointe.

Fonctionnement de l'équipe d'animation

Préparation :

- Entretiens : Il s'agit de voir les motivations (acquis et lacunes) et les attentes des animateurs.

- Première réunion d'équipe :

Elle est l'occasion d'une présentation plus détaillée du projet pédagogique.

Une réglementation résumée et une lecture ont été effectuées concernant la responsabilité civile, pénale, les règles de sécurité, d'hygiène, d'alimentation et de déplacement. Pour les animateurs qui encadreront le mini camp, ils auront une « formation spécifique » qui aura notamment pour but de rappeler la réglementation en cours et les conseils quant à la mise en place pratique du camp (absence de mixité dans les tentes, douches…), règles sanitaires.
Une présentation de la vie quotidienne a été faite, ainsi que les modalités d'utilisation des produits ménagers qui sont des produits professionnels.
Les modalités d'évaluation des animateurs stagiaires, diplômés et non formés ont été définies.
L'ensemble de l'équipe doit à émarger la « charte de bonne conduite de l'animateur ».

- Réunions fréquence et contenu :

Afin de ne rien laisser en suspend, une réunion aura lieu quotidiennement ; Le but étant de faire le point sur le déroulement de la journée, les choses à changer le cas échéant ou a développer, mais aussi sur les problèmes rencontrés avec les enfants.
Pour finir la réunion, l'équipe se tournera sur la préparation de la journée du lendemain.

Les réunions interminables n'étant pas très efficaces, nous opterons pour la brièveté afin de nous laisser du temps pour parler des vrais problèmes rencontrés.

En revanche, en milieu de semaine nous prendrons le temps de préparer la semaine suivante.

- Garderie :

Les animateurs en charge du temps de garderie (de 7h30 à 8h55 et de 16h55 à 19h) termineront leur journée vers 17h30 coordonne toutes les informations nécessaires quotidiennement lors de la passation à l'équipe du centre de loisirs été. Lors de la passation du soir la même coordination est attendue de la part des animateurs du centre de loisirs d'été.

Evaluation des animateurs

Un entretien pourra être motivé à tout moment soit par le directeur soit par l'animateur. Ily aura un suivi hebdomadaire afin que l'animateur puisse faire le point sur ses besoins et ses attentes.

- **Evaluations communes**

L'évaluation est énoncée clairement en début de centre à tous les animateurs. Elle est constituée de trois grands points à savoir :

- **La sécurité**

Y a t-il respect des règles, sont-elles bien assimilées ? La présence de l'animateur permet – elle une réelle surveillance des enfants ?

- **Sur l'animation** (en elle même)

Comment est amené l'activité, y a t-il une bonne sensibilisation, Créatrice d'attente et de désir chez l'enfant ? L'activité est –elle bien énoncée et claire pour les participants ? Dans le déroulement, y a t-il une cohérence, un souci d'attraction ? L'animateur motive t-il les enfants pour préparer ou ranger la salle à la fin de l'activité.

- **Sa place au sein de l'équipe**

Sa participation, prise de parole, de position, d'initiative, sa participation aux tâches quotidiennes.

Je me tiens à leur disposition avant le début du séjour.
Un tableau d'appréciation individuelle sera mis en place avec l'accord des animateurs.

Evaluation des stagiaires

En plus de toutes ces indications, le stagiaire fera l'objet d'un suivi complémentaire.
Un premier entretien en début de stage afin de faire le point sur ses connaissances, ses besoinset par conséquent ses attentes. Aussi bien pour lui que pour le directeur.
Dans un premier temps, un soutien sera apporté lors des animations, les modalités seront fixées avec l'animateur.

Un entretien sur sa demande sera possible à tout moment.
Un point rapide sera fait en fin de semaine.

Un second entretien de stage plus approfondi aura lieu et donnera lieu à une évaluation personnelle par rapport au premier.

L'entretien de fin de stage sera le lieu d'explication au sujet de sa mention, et prendre note d'éventuels conseils.

Dès le début du centre, deux voire trois animateurs ressources lui seront conseillés. Il s'agira d'animateurs qualifiés, d'animateurs ayant déjà encadré ce centre et de moi-même.
Le fonctionnement en binôme reste donc indispensable, du moins les deux premières semaines.
Cependant ils seront rapidement sollicités pour la prise en charge complète d'animation.
Le fait de laisser libre choix aux enfants de leurs activités les obligera à travailler dans l'urgence et donc à se rendre à l'essentiel.
L'adaptation devra se faire très vite.

Fonctionnement de l'équipe

Les groupes d'animateurs comporte à chaque fois, un stagiaire qui sera en binôme avec un diplômé voire deux. Un animateur sera désigné pour coordonner avec l'équipe de direction le mini camp. Un animateur sera désigné pour coordonner avec l'équipe de direction sur la gazette hebdomadaire. Un animateur sera désigné en tant qu'assitant sanitaire. La participation de tous est obligatoire lors des temps de réunion. Lors des diffèrentes tâches distribution des goûters, rangement du matériel, transmission de retours aux parents etc…tous les animateurs doivent participer.

Fonction de l'animateur

Il sera garant de la sécurité physique et affective des enfants.
Il devra être à l'écoute des enfants et répondre au mieux à leurs demandes.
Il devra accepter le refus, s'adapter a une activité qui ne fonctionne pas, tout en gérant sonactivité de la préparation jusqu'au rangement.
Il saura s'adapter à l'âge des participants et respecter les enfants comme individu à part entière.
Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
Il devra respecter l'équipe et les parents.
Il devra savoir travailler en équipe, se remettre en question et respecter le travail des autres.

Fonction du directeur

Il sera garant de la sécurité physique et affective des enfants.
Il établira le projet pédagogique et s'occupera du bon fonctionnement général.
Il aura la charge de la cohésion de l'ensemble du personnel ainsi que les relations avec les différents partenaires comme les prestataires de services, la municipalité….
Il assura la gestion du centre (administratif, financier, matérielle).
Le recrutement du personnel d'encadrement se fait conjointement avec un des membres de l'organisation mais aura un rôle de formation et de suivi avec les animateurs.

Le lavage des locaux se faisant par l'équipe d'entretien communal, nous serons en auto – contrôle,ce qui nécessitera une sensibilisation de sa part aux animateurs quant aux règles élémentaires de base.

Les règles de vie

Les règles négociables

- La pause devra se faire lors du temps libre d'après le repas etdurant le goûter.
- Que les enfants aident à mettre la table
- Les sanctions admises pour les bagarres, crachas, insultes seront négociées avec les enfants.
- Les horaires d'avant l'arrivée des enfants ainsi que ceux de fin de journée (après le départ des enfants).

Les règles non négociables

- Le respect de l'équipe, des enfants et des parents
- La cigarette qui est interdite aux enfants et autorisée aux animateurs durant les moments de pause et dans un lieu prévu (derrière la cantine) et durant la réunion du soir.
- L'alcool est interdit.
- La drogue est interdite
- Les horaires d'ouverture et fermeture qui sont définis par l'organisateur.
- Les dates de début et de fin du centre qui sont définis par l'organisateur
- **Les communications téléphoniques personnelles sont seulement autorisées durant les pauses.**
- Le lavage des mains avant le repas
- L'accès aux WC avant chaque repas

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les évaluations sont des outils indispensables et nécessaires qui déterminent les attentes et les besoins de la direction. Cela permet de consolider, acquérir ou améliorer certaines compétences inhérentes au métier d'animateur.

Ces évaluations sont mises en place pour établir des critères que les animateurs doivent respecter. La directrice reste toujours disponible avant, pendant et après le centre pour toutes questions relatives à l'intérêt de l'ACM.

Les animateurs sont libres d'évoluer et de s'essayer tout au long de la session. Chacun doit respecter les consignes de la hiérarchie et s'appuyer sur ce présent projet pour atteindre au maximum les objectifs pédagogiques.

Chaque soir, nous établissons un bilan de la journée avec les animateurs et tâchons de trouver des solutions adéquates aux diverses situations rencontrées. Nous mettons tout en œuvre pour que chaque enfant passe de merveilleux moments en compagnie de l'équipe d'animation, et que chacun respecte le rythme et les besoins de chacun.